

Rapport annuel d'activités

La Coopérative des Arts, du Mouvement, de la Musique et de la Voix

Exercice : 01/07/2025 au 30/06/2026



Avec le soutien de la Ville de Montpellier

Date de publication : 01/10/2026



Sommaire

- 1. Lettre d'introduction du Président**
- 2. La Coop des Arts, une Société Coopérative d'Intérêt Collectif**
 - 2.1. Présentation et mission
 - 2.2. Valeurs et Engagements
 - 2.3. Organisation générale
 - 2.4. Une nouvelle gouvernance depuis décembre 2025
 - 2.5. L'équipe opérationnelle
- 3. Bilan de l'année écoulée et perspectives futures**
 - 3.1. Des premières subventions obtenues !
 - 3.2. La mise à disposition du studio
 - 3.3. L'accueil des artistes au Studio
 - 3.4. Les ateliers organisés par la coopérative
 - 3.5. Les formations professionnelles
 - 3.6. Bilan des différentes sources de revenus de la coopérative
 - 3.7. Le Bilan du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)
 - 3.8. La révision coopérative sur la période 2020-2025
 - 3.9. L'Audit de renouvellement Qualiopi : une démarche d'excellence confirmée
- 4. Les grands chiffres de la saison 2024-2025**
 - 4.1. Évolution du chiffre d'affaires
 - 4.2. Analyse de l'activité globale et de la rentabilité
 - 4.3. Les charges de fonctionnement
 - 4.4. Structure financière et solidité du bilan
 - 4.5. Résultat financier
- 5. Ancrage territoriale et engagement culturel régional**
- 6. Remerciements et conclusion**



1. Lettre d'introduction du Président

Chers sociétaires,

L'année 2025-2026 fut une année riche en événements, à commencer par ma nomination en tant que nouveau président en décembre 2025, ainsi qu'une réorganisation des postes au sein de la Coopérative, avec le départ de notre collaboratrice Laëtitia DOAT à l'été 2026, que nous remercions pour le travail effectué et à qui nous souhaitons bonne réussite dans ses projets.

Cette année a été importante pour la coopérative, car elle a vu le renouvellement de sa certification Qualiopi comme organisme de formation à l'automne 2025. C'est une fierté pour nous, car ce renouvellement symbolise le sérieux et le professionnalisme qui animent nos intervenants (formateurs, entrepreneurs artistiques, employés, etc.) dans le développement de cette coopérative.

C'est une année qui confirme la réussite du modèle coopératif mis en place, avec un exercice à nouveau bénéficiaire, et une reconstitution amorcée de ses fonds propres. La restructuration interne réalisée par Catherine Warburton, avec le soutien et l'appui du Conseil d'Administration, confirme la pertinence, le besoin et l'envie des coopérateurs d'avancer ensemble et de continuer à inventer des espaces partagés où l'art, l'humain et la solidarité ne sont pas des mots vains.

Un grand merci à eux pour le travail effectué, qui permet le bon fonctionnement de la Coop des arts.

Une année qui marque le soutien de la ville de Montpellier, laquelle réaffirme son soutien aux acteurs de la culture, comme nous. Des travaux ont notamment pu être réalisés grâce à une subvention d'investissement, permettant ainsi de maintenir un lieu viable et agréable. Nous ne pouvons que nous féliciter de cela et espérer que cette volonté perdure pour faire vivre la culture sous toutes ses formes dans Montpellier.

Pour autant rien n'est acquis et de nombreux challenges attendent la coopérative. Il reste à consolider cette dynamique d'inclusion de la Coop des Arts à travers ses ateliers et son offre de formation professionnelle. Pour que la culture et les arts vivent, et que nous puissions les partager.

Chaleureusement,

Shaun Warburton

Président



2. La Coop des Arts, une Société Coopérative d'Intérêt Collectif

2.1. Présentation et mission

La société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) nommée "La Coop des Arts" - La Coopérative Régionale des Arts, du Mouvement, de la Musique et de la Voix - est née début 2020. Son principal objectif : faire vivre le Studio la Nef à travers le **développement d'activités artistiques et culturelles, l'accueil d'artistes** et le développement de formations professionnelles artistiques.

Historiquement ancré dans la danse contemporaine et les pratiques somatiques, le Studio la Nef accueille désormais une grande diversité de disciplines artistiques et corporelles. Une trentaine d'associations y sont accueillies chaque année, profitant d'un cadre de travail adapté à la réalisation de leurs projets.

Le modèle coopératif, avec une gouvernance démocratique et une gestion partagée, permet aux artistes et usagers de s'impliquer directement dans les décisions, tout en assurant une solidarité économique et une mutualisation des ressources.

Les activités proposées sont pour tous publics, avec une **offre adaptée et inclusive**.

Dans le cadre de l'accueil des artistes, La Coop des Arts soutient la **création artistique** en mettant son studio à disposition à un tarif inférieur au coût de revient. Les **résidences coopératives**, lancées cette année, viennent renforcer ce soutien, et reflètent sa volonté d'appuyer concrètement le travail des artistes en phase de création et de recherche.

Elle développe par ailleurs son propre **organisme de formations à destination des artistes**.

2.2. Valeurs et Engagements

La **coopération artistique, l'engagement collectif, l'inscription locale** et la **recherche créative** sont au cœur des valeurs de La Coop des Arts. Elle se distingue par :

- **L'interdisciplinarité** : Favoriser les collaborations entre artistes de différentes disciplines et les pratiques artistiques croisées, comme en témoigne la programmation du lieu
- **La mutualisation des ressources** : Offrir un cadre professionnel et sécurisé pour les entrepreneurs artistiques et les artistes, tout en réduisant leurs coûts de production et d'infrastructure, grâce à une gestion du lieu collective, et une mise à disposition à tarif très abordable
- **Un modèle éthique et solidaire** : Associer autour d'un même projet des acteurs multiples, offrir un mode de fonctionnement basé sur l'égalité et permettre la participation active de ses membres,
- **L'accès à la culture pour tous** : S'adresser à un public large, multigénérationnel, caractérisé par sa mixité sociale et la diversité de ses aptitudes corporelles et artistiques.



- **L’ancrage territoriale** : Répondre aux besoins spécifiques du territoire en associant localement tous les acteurs concernés.

2.3. Organisation générale

En tant que **Société Coopérative d’Intérêt Collectif (SCIC)**, la gouvernance de la coopérative repose sur un modèle de **multi-participation**, sur la base de “**Une personne égale Une voix**”, assurant ainsi une **gouvernance partagée et démocratique**.

La Coop des Arts est ainsi une **structure économique de l’ESS au service de la culture** : elle réunit **77 coopérateurs** répartis dans 5 collèges de vote, pour un **capital social de 33 504 €**, répartis en **2094 parts sociales**.

Le sociétariat se compose de 5 collèges de vote :

- **Entrepreneurs artistiques** : **14 membres pour 1007 parts**. Ce sont principalement des associations, lesquelles développent tout ou partie de leur activité au Studio la Nef, ainsi que des compagnies utilisant le lieu pour leurs répétitions.
- **Partenaires professionnels** : **4 membres** pour 370 parts. Ce sont des professionnels inscrits en soutien au projet, et intervenant pour certains dans les formations professionnelles portées par la Coop des Arts.
- **Partenaires particuliers** : **14 membres** pour 515 parts. Ce sont des personnes privées, souvent des usagers, soutenant de façon plus conséquente le projet.
- **Usagers** : **44 membres** pour 172 parts. Ce sont des personnes fréquentant le studio et suivant des cours, stages ou ateliers, de façon régulière ou ponctuelle.
- **Salariés** : **1 membre** pour 30 parts. Ce sont le ou les salariés ayant au moins 1 an d’ancienneté et souhaitant intégrer le projet coopératif.

Pour garantir la représentativité de chacun, l'ensemble des coopérateurs élit un Conseil d’Administration qui agit en leur nom. Organe de direction de la coopérative, cette instance reste accessible à chaque coopérateur désireux de s’y engager pour prendre part activement aux décisions stratégiques. **Une fois constitué, le Conseil d’Administration élit en son sein le président de la coopérative.**



2.4. Une nouvelle gouvernance depuis décembre 2025

L'Assemblée Générale des sociétaires, laquelle se réunit 1 fois par an, a élu en décembre 2025 son nouveau conseil d'administration, composé de 10 membres :

1. Association Chicanes, en la personne de M. Patrice Barthès - Collège des Entrepreneurs artistiques
2. Association La Veilleuse, en la personne de Mme Christine Jouve - Collège des Entrepreneurs artistiques
3. Association De Soi, en la personne de Mme Agnès Vinel - Collège des Entrepreneurs artistiques
4. M. Avril Philippe - Collège des Partenaires Professionnels
5. Mme Noel-Malvarosa Dominique - Collège des Partenaires Professionnels > DÉMISSION au printemps 2026
6. Mme Onckelinx Sonia - Collège des Partenaires Particuliers
7. M. Jeannet Maurice - Collège des Usagers
8. Mme Julie Dubois - Collège des Usagers
9. M. Shaun Warburton - Collège des Usagers :
10. Mme Catherine Warburton - Collège des salariés

Cette nouvelle gouvernance s'accompagne du renouvellement de la moitié des membres du Conseil d'Administration. Cette transition insufflé une nouvelle dynamique, portée par **une équipe engagée et investie**.

Au printemps 2026, Dominique Noël annonce son souhait de démissionner du Conseil d'Administration. Le Conseil de la Coop des Arts reste donc aujourd'hui constitué des 9 membres restants et est présidé par **Shaun Warburton**, élu en janvier 2026 par la nouvelle équipe.

2.5. L'équipe opérationnelle

L'équipe opérationnelle s'est composée durant tout l'exercice de deux salariées à temps partiel :

- **Catherine Warburton**, coordinatrice générale (17h/semaine)
- **Laetitia Doat**, assistante polyvalente, en charge notamment du développement et du suivi administratif des formations (15h/semaine)

A noter qu'une rupture conventionnelle a été signée entre La Coop des Arts et Laetitia Doat le 11 juin 2026. Catherine assure donc seule depuis cette rupture l'ensemble des tâches opérationnelles. Son contrat a été revu à la hausse pour passer à 25h/semaine.



3. Bilan de l'année écoulée et perspectives futures

3.1. Des premières subventions obtenues !

L'année 2025-2026 marque un tournant pour la structure grâce à l'attribution d'un **appui financier de la Ville de Montpellier**. En voici le détail :

1. Fonds d'urgence : 3000 euros attribués, versés en juillet 2025

Le Fonds d'urgence est une aide exceptionnelle votée par la municipalité de Montpellier pour préserver le tissu artistique local en soutenant financièrement les structures culturelles traversant des difficultés financières majeures. La Coop des Arts, en rupture de trésorerie au printemps 2025, a pu en bénéficier.

2. Aide au fonctionnement : 3000 euros attribués, versés en mars 2026

L'aide au fonctionnement attribuée par la Ville de Montpellier a permis de soutenir la Coopérative dans ses actions courantes, et lui permettant notamment de déployer ses premières résidences coopératives.

3. Aide à l'investissement : 3 031 euros versés au printemps 2026, permettant de financer 4 330 euros d'investissements essentiels à la Coopérative !

Un bilan des achats réalisés vous est présenté :

- **Acquisition d'un système de sonorisation complet** (table de mixage, quatre enceintes suspendues et câblage), réalisée en décembre 2025.

- **Installation de deux systèmes de chauffage**, l'un dans le vestiaire et l'autre dans la salle d'eau (sanitaires), réalisée en mars 2026.

Jusqu'à présent, ces espaces n'étaient pas chauffés, avec des températures pouvant descendre à 12–13°C en hiver, voire rester inférieures à la température extérieure en mi-saison. Cette amélioration, attendue de longue date, a permis d'augmenter significativement le confort des usagers et des intervenants.

- **Achat de matériel informatique** : deux ordinateurs, deux disques durs de sauvegarde et un adaptateur SD/USB, réalisé en février 2026.



Jusqu'à présent, les deux salariées de la coopérative utilisaient leur matériel personnel. Cet investissement permet désormais de doter la structure d'équipements dédiés, de sécuriser les données grâce à des solutions de sauvegarde adaptées, et d'améliorer les conditions de travail de l'équipe.

- **Acquisition d'un téléphone professionnel**, réalisé en janvier 2026.
- **Remplacement de la serrure de la baie vitrée**, auparavant défectueuse, réalisé en février 2026.

Dans le cadre de la réglementation en matière de sécurité incendie, cette baie vitrée doit pouvoir être déverrouillée pendant les activités, car elle constitue une issue de secours obligatoire. Le dysfonctionnement de la serrure représentait un risque réel pour la sécurité des usagers. Son remplacement a permis de rétablir des conditions conformes aux exigences réglementaires.

L'ensemble de ces investissements a permis d'améliorer significativement :

- **Les conditions d'accueil des professionnels et des usagers,**
- **Les conditions de travail des équipes,**
- **Ainsi que la sécurité et la pérennité des activités du studio.**



Pour la saison 2026-2027, il est prévu de solliciter une nouvelle aide au fonctionnement auprès de la mairie, ainsi qu'une aide à l'investissement afin de :

- Remplacer le compteur électrique du studio ;
- Créer un nouveau site internet ;
- Rénover le parquet (ponçage et vitrification)

3.2. La mise à disposition du studio

L'activité principale de la Coopérative des Arts du Mouvement, de la Musique et de la Voix réside dans la **mise à disposition de sa salle** pour les **pédagogues et artistes**, qu'ils soient coopérateurs ou non. Cet espace, conçu pour accueillir des répétitions, des cours, des ateliers, des conférences, des spectacles, constitue le **cœur du modèle économique de la coopérative**. En offrant un lieu professionnel équipé et adaptable aux besoins des artistes et des porteurs de projets, la coopérative permet de mutualiser les coûts et de faciliter l'accès à des infrastructures souvent inaccessibles individuellement. Les locations de cet espace représentent ainsi la **source principale de financement** de la coopérative, permettant à celle-ci de pérenniser ses activités tout en soutenant l'écosystème artistique local.



Au cours de l'année 2025-2026, les revenus de la mise à disposition de la salle ont généré **30 857 euros HT** de chiffre d'affaires pour les cours, stages et ateliers.

Pour la saison 2026-2027, le Conseil d'Administration a fait le choix fort de maintenir le gel des tarifs de location (cours, stages, ateliers et répétitions) afin de soutenir un secteur artistique encore fragilisé. Cet arbitrage témoigne d'un **engagement solidaire majeur de la coopérative** : il intervient alors que la reconstitution de ses fonds propres demeure partielle et que le **franchissement du seuil de franchise de TVA** l'astreint désormais à assujettir ses prestations.

À ce titre, **une régularisation de 4 680 € de TVA sera versée cet automne** pour régulariser l'exercice clos. Le changement de fiscalité va venir fragiliser le résultat d'exploitation à venir. L'un des enjeux de la saison 2026-2027 va donc être de maintenir un taux de remplissage suffisant pour absorber cette nouvelle contrainte.

3.3. L'accueil des artistes au Studio

À l'automne 2025, un appel à candidatures a été lancé pour les **Résidences Coopératives**. Ce nouveau dispositif de La Coop des Arts réserve 8 semaines de studio sur la saison pour permettre à des projets en phase de recherche de travailler dans un lieu propice à la création à un tarif solidaire. Une première session s'est déroulée en février 2026, la période de Noël n'ayant pas été retenue par les candidats. **Les artistes sélectionnés seront quant à eux accueillis à l'été 2026.**

Sur l'exercice 2025-2026, la mise à disposition du studio pour l'accueil des artistes a généré un chiffre d'affaires de **4 096 € HT** (incluant cette première résidence).

Pour la saison prochaine, il a été décidé de maintenir les tarifs actuels et de **relancer le dispositif des résidences coopératives**. Des périodes de 5 ou 7 jours consécutifs seront proposées aux artistes sur différentes périodes : Toussaint 2026, février et avril 2027, ainsi que sur l'été 2027. L'objectif est d'**apporter un soutien concret aux artistes** sélectionnées dans leur processus de création et de recherche.

3.4. Les ateliers organisés par la coopérative

En parallèle de la mise à disposition de la salle pour les entrepreneurs artistiques et les artistes en création, la coopérative organise également **ses propres activités**, contribuant ainsi à l'animation artistique de la communauté. Voici celles organisées cette saison et les décisions prises pour la saison prochaine :

⇒ **Les Matinées Autour des Arts :**

Parmi ces initiatives, on retrouve les **Matinées autour des Arts**, un atelier hebdomadaire pour les 6-10 ans **qui aborde différentes pratiques artistiques : danse, arts plastiques, théâtre et musique.**



Les Matinées Autour des Arts ont accueilli cette saison 10 enfants, le groupe grandissant un peu plus chaque année. Le bilan de fin de saison fait remonter l'envie de poursuivre des intervenantes, et la satisfaction du public face à la formule proposée. Avec un **chiffre d'affaires de 4616 euros HT**, le résultat économique est jugé satisfaisant. L'activité met en avant les pratiques de collaboration et d'interdisciplinarité, valeurs fortes de la coopérative. **Il est décidé de poursuivre cette activité et d'augmenter la rémunération des intervenantes.**

⇒ **Les Doux Dimanches – une démarche pour défendre l'inclusion :**

Sur les 4 ateliers initialement prévus, un seul a pu se tenir en novembre 2025. Le manque de participants, ainsi que des difficultés internes de coordination et de commercialisation, expliquent ces annulations. Compte tenu de ces contraintes et du resserrement de l'équipe opérationnelle, il a été acté de suspendre la programmation de ces ateliers pour la saison 2026-2027.

3.5. Les formations professionnelles

L'exercice 2025-2026 est marqué par une forte augmentation du chiffre d'affaires lié aux formations professionnelles. Avec 4 sessions de formations réalisées, le chiffre d'affaires atteint **22 472 euros**, au lieu des quelque 8 000 euros réalisés sur l'exercice précédent.

Voici les formations professionnelles ayant eu lieu sur l'exercice 2025-2026 :

- **Du 4 avril au 28 août 2025** : Formation individuelle « À L'écoute de sa voix naturelle – Un geste vocal dans un corps sans tension »
- **Du 6 au 10 juillet 2025** : Formation collective « Aiguiser sa conscience corporelle avec 3 pratiques somatiques : méthode Feldenkrais™, Body-Mind Centering®, technique Alexander® »
- **Du 18 septembre au 18 décembre 2025** : Formation collective « Les couleurs du mouvement, Varier ses qualités dynamiques grâce à Effort de R. Laban »
- **Du 20 au 24 avril 2026** : Formation collective « Animer un atelier en danse, Les outils essentiels pour accompagner enfants, ados, adultes »

A noter que la formation « Les couleurs du mouvement » ne sera pas reconduite.

L'offre de formation a poursuivi son développement jusqu'au printemps 2026, permettant à la Coopérative de présenter aujourd'hui un catalogue cohérent, varié et fidèle à sa lignée artistique (pratiques somatiques, voix, danse, etc.), décliné en formats collectifs et individuels.

Le portefeuille complet des formations professionnelles de La Coop des Arts se compose ainsi :

FORMATIONS PROFESSIONNELLES 5 JOURS - 35H

Écrire le mouvement en temps réel

L'Art de la composition instantanée. Écrire le geste en lien avec l'espace, le temps, le groupe. Apprendre à composer au présent.

du 15 au 19 février 2027

Avec la Cie Anima - Laura Demangel & Lorenzo Dallai

Animer un atelier en danse

Les outils essentiels pour accompagner enfants, ados, adultes. Bases pédagogiques et mises en situations pratiques pour créer et animer des ateliers en danse.

du 5 au 9 avril 2027

Avec G.Choukroun, D. Noël, F. Texier

Aiguiser sa conscience corporelle avec 3 pratiques somatiques

Méthode Feldenkrais™, Body-Mind Centering®, technique Alexander®. Un parcours immersif pour revenir vers soi en portant son attention sur la respiration et l'équilibre dynamique.

du 5 au 9 juillet 2027

Avec M.L. Deplaix, D.Noel & S.Onckelinx

Chanter avec son cerveau droit

Approche corporelle, fonctionnelle et neuro-sensorielle du geste vocal pour augmenter sa tessiture, moduler son timbre, libérer son expressivité.

du 23 au 27 août 2027

Avec Marie-France de Bridiers

FORMATIONS PROFESSIONNELLES INDIVIDUELLES

Programmes sur mesure en 15h, 20h ou 30h

Danser le Tango

Interpréter avec aisance le vocabulaire spécifique du tango argentin. En 15h ou 30h.

Avec A&B Tango - Audrey Anselmi et Patrice Barthès

A l'écoute de sa voix naturelle

Un geste vocal dans un corps sans tension. Pour incarner sa voix parlée ou chantée. En 15h ou 30h.

Avec Marie-France de Bridiers

L'accord du corps

- Avec la méthode **Feldenkrais™**. En 20h ou 30h.

Avec Violaine Guillem

- Avec le **Body-Mind Centering®** - Avec Sara Jaleco
 - Le toucher comme outil de perception et d'accompagnement (12h)
 - Sentir, ressentir, agir, avec le soutien du système nerveux (12h)

- Avec la technique **Alexander®**. En 20h. Avec Marie-Laure Deplaix

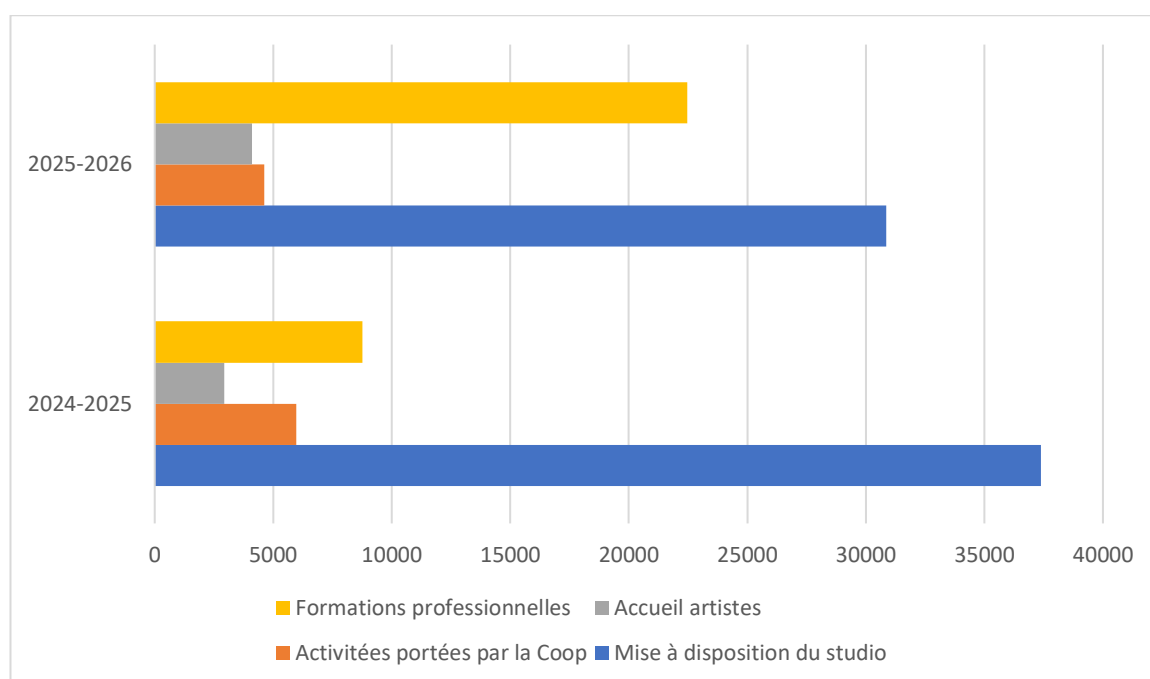
Créer et animer son atelier signature en danse

La corporéité de l'intervenant comme premier support pédagogique. En 10h ou 20h. Avec Sara Jaleco

Le travail de restructuration et de refonte globale de l'offre devra continuer à porter ses fruits dans les années à venir, afin de pérenniser cette activité essentielle pour la Coopérative.

Pour l'exercice 2026-2027, l'enjeu sera de maintenir le niveau de revenus issus des formations, alors même que la formation autour des 3 pratiques somatiques n'a pu être reconduite début juillet 2026 en raison d'un manque de participants. L'évolution de ce poste reste toutefois particulièrement positive : la progression du chiffre d'affaires de la formation professionnelle permet de soutenir l'activité globale, d'autant que cette branche continue de bénéficier d'une exonération de TVA, contrairement aux mises à disposition qui subissent le contrecoup du reversement de cette taxe.

3.6. Bilan des différentes sources de revenus de la coopérative



Ce graphique retrace l'évolution des principales sources de revenus de la coopérative sur les deux derniers exercices clos. On observe une nette progression du chiffre d'affaires issu de la formation professionnelle, une activité qui continuera de bénéficier de l'exonération de TVA.

Concernant les mises à disposition, l'impact du passage à l'assujettissement à la TVA est particulièrement marqué : la baisse observée s'explique par le reversement de cette taxe. En revanche, bien que soumis lui aussi à la TVA, **l'accueil des artistes est en croissance**. Cette dynamique témoigne de l'implication grandissante de la Coop des Arts sur cette thématique. Il en va de même pour les activités propres à la coopérative, portées notamment par le succès des Matinées autour des arts, dont les revenus progressent.

Malgré un contexte fiscal en pleine mutation, la trajectoire globale de la Coop des Arts demeure donc positive, résiliente et dynamique.



3.7. Le Bilan du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)

L'automne 2025 a été marqué par la tenue de la réunion de bilan du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), un an après sa réalisation. Cette rencontre a permis de mesurer l'impact hautement bénéfique de cette démarche, saluée pour sa contribution majeure à l'amélioration significative de la situation économique de la coopérative.

Initialement initié pour remettre à plat son modèle économique et consolider la structure, cet accompagnement sur mesure s'est révélé être un levier précieux pour l'équipe et la gouvernance. Aujourd'hui, les préconisations du DLA portent concrètement leurs fruits à travers deux axes majeurs :

- **Un pilotage budgétaire rigoureux** : Il a donné les clés pour rationaliser les coûts et co-construire la trajectoire financière positive constatée sur la saison passée et l'exercice en cours.
- **Une vision stratégique lucide** : Il a posé un diagnostic transparent sur les activités, pointant le plafonnement du taux de remplissage du lieu et traçant les pistes de développement prioritaires pour l'offre de formation.

En permettant de restructurer sereinement les finances et d'optimiser la gestion du Studio La Nef, cet élan trouve aujourd'hui sa pleine validation dans les conclusions de la récente révision coopérative.

3.8. La révision coopérative sur la période 2020-2025

La coopérative a fait l'objet de son audit obligatoire de révision coopérative. La conclusion générale du réviseur est très positive : aucune réserve majeure n'a été émise, confirmant la viabilité de la SCIC et sa parfaite conformité avec les règles fondamentales du modèle coopératif.

Le rapport met en lumière trois grands enseignements :

- **Une utilité sociale plébiscitée** : L'ancrage territorial du projet, l'inclusion, la mixité et la mission d'accompagnement de la création artistique au Studio La Nef constituent les points forts majeurs de la structure.
- **Un redressement économique réel mais à consolider** : Grâce à une gestion rigoureuse, la coopérative sort d'une phase de pertes. Le chiffre d'affaires est en forte croissance et l'exercice précédent enregistrait son premier résultat net positif, ramenant les capitaux propres au vert. Cette situation demeure toutefois fragile, car le taux d'occupation du lieu plafonne à 70 % et l'activité de formation doit encore être développée pour atteindre sa rentabilité.
- **Une gouvernance à structurer** : Si le dynamisme du nouveau Conseil d'Administration a été salué, le réviseur nous invite à simplifier et adapter les statuts. Des corrections techniques doivent être apportées concernant la composition du CA, la déclaration de ses membres au RCS et l'application stricte de la pondération des votes par collègues en Assemblée Générale.

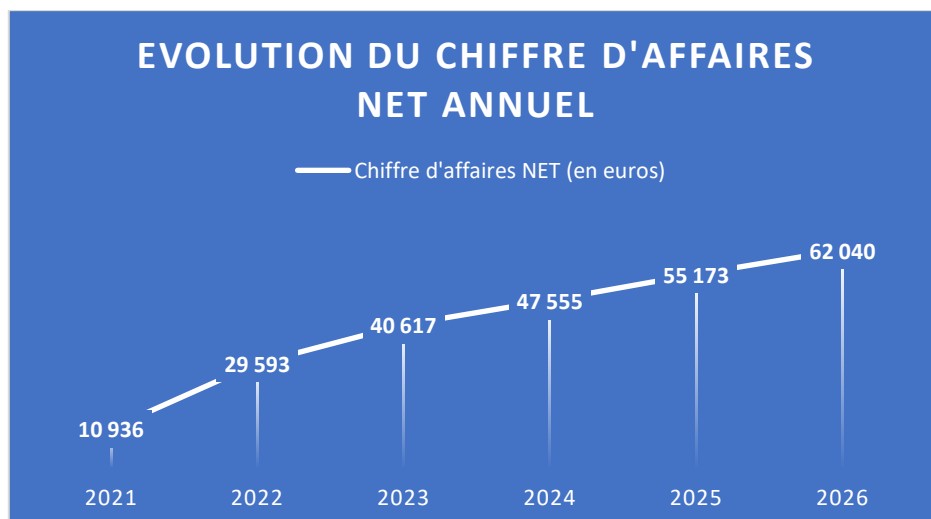
3.9. L'Audit de renouvellement Qualiopi : une démarche d'excellence confirmée

Fin novembre 2025, la Coop des Arts a franchi avec succès une étape majeure pour son activité de formation avec **l'obtention de son renouvellement Qualiopi**. À l'issue de cet audit, seule une non-conformité mineure a été relevée, puis immédiatement corrigée par l'équipe opérationnelle. Cette réussite démontre son professionnalisme, la rigueur des processus pédagogiques mis en place et une solide culture de l'amélioration continue. Ce succès conforte la position de la coopérative en tant qu'acteur de confiance et de référence dans le secteur de la formation professionnelle.

4. Le bilan financier

4.1. Évolution du chiffre d'affaires

L'évolution du chiffre d'affaires depuis la création de la coopérative est en croissance constante, reflétant l'intensification des activités au Studio la Nef, notamment la hausse du taux de remplissage de la salle et le développement des formations professionnelles. Cet indicateur démontre la réussite du projet sur ce plan : il favorise le développement des activités des entrepreneurs artistiques et optimise leurs performances respectives.



4.2. Analyse de l'activité globale et de la rentabilité

	2025/2026	2024/2025	Évolution
Chiffre d'affaires	62 040 €	55 173 €	+12,4%
Achats consommés	11 374 €	5 100 €	+123%
Marge globale	50 666 €	50 073 €	+1,2%
Taux de marge globale	81,67%	90,76%	-9,1

L'exercice 2025/2026 témoigne d'une belle dynamique avec un **chiffre d'affaires de 62 040 €**, soit une progression de **+12,4 %** par rapport à l'exercice précédent (55 173 €), et ce, malgré le contexte particulier du changement de fiscalité lié à l'assujettissement à la TVA. Parallèlement, le poste des achats consommés enregistre une hausse significative de +123 %, s'établissant à 11 374 € contre 5 100 € en 2024/2025. Cette augmentation est principalement portée par le développement de l'activité de formation professionnelle, qui a entraîné une hausse des factures des formateurs en sous-traitance.

En conséquence, bien que la marge globale progresse légèrement de +1,2 % pour atteindre 50 666 €, le taux de marge globale affiche un repli de -9,1 points pour s'établir à 81,67 %. Cette évolution traduit ainsi l'évolution du modèle d'activité de la coopérative sur cette période.

4.3. Les charges de fonctionnement

Du côté des **charges de fonctionnement**, celles-ci ont **légèrement augmenté par rapport à la saison précédente**, bien que les efforts de maîtrise des dépenses aient été poursuivis. Les principaux postes de charges de la coopérative pour la saison 2025-2026 se présentent comme suit :

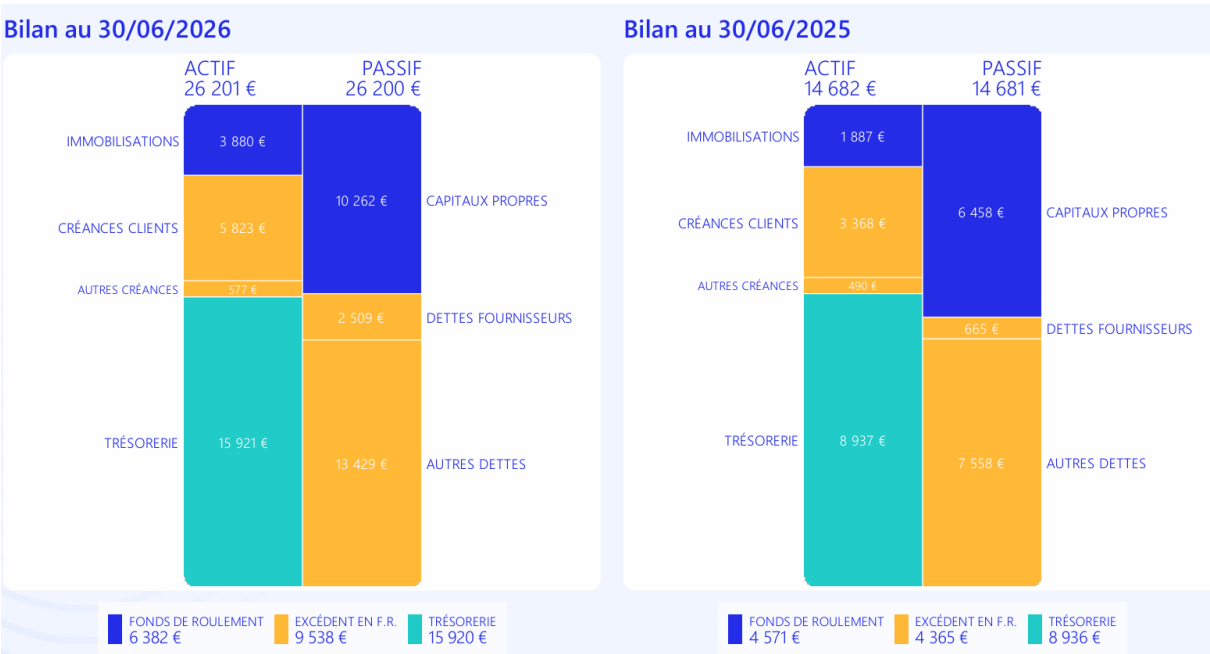




L'augmentation des charges de personnel est quant à elle corrélée à l'évolution des cotisations et charges sociales.

Synthèse des charges de personnel				
	2025/2026	2024/2025	Évolution	
Salaires bruts	26 290 €	26 146 €	+144 €	+0,6%
Charges sociales	6 419 €	4 191 €	+2 228 €	+53,2%
Taux de charges sociales	24,42%	16,03%	+8,4	
Autres charges du personnel	277 €	271 €	+6 €	+2,2%

4.4. Structure financière et solidité du bilan





Le bilan au 30 juin 2026 met en lumière un développement de la structure financière de la coopérative, avec un **total de bilan qui progresse de 26 201 €** (contre 14 682 € en 2025). À l'actif, cette croissance est portée par le doublement des immobilisations (3 880 €) et une hausse des créances clients (5 823 €). La trésorerie de la coopérative affiche une excellente santé en s'établissant à 15 921 €, contre 8 937 € l'année précédente.

Au passif, la structure se renforce avec des **capitaux propres qui atteignent 10 262 €** (contre 6 458 € en 2025), garantissant la pérennité financière de la structure. Les dettes fournisseurs s'élèvent à 2 509 € et les autres dettes à 13 429 €, reflétant **l'intensification globale des activités**. Cette solidité se traduit par un fonds de roulement net global de 6 382 € et un excédent en fonds de roulement de 9 538 €, confirmant la **maîtrise des équilibres financiers** de la Coop des Arts.

4.5. Résultat financier

Le **résultat net de l'exercice atteint ainsi 473 euros**, permettant à la coopérative de poursuivre sa dynamique de reconstitution des fonds propres et de consolider progressivement sa structure financière à long terme.

5. Ancrage territoriale et engagement culturel régional

Chaque année, la Coop des Arts s'attache à renforcer son ancrage local, en particulier au sein du quartier Méditerranée, un secteur particulièrement vivant et dynamique de Montpellier. Dans cette dynamique, la coopérative renouvelle son adhésion et son soutien à **l'association Mare Nostrum**, qui fédère les habitants et anime la vie locale depuis de nombreuses années.

L'automne 2025 a également été marqué par la **création de Med'In Montpellier**, une association regroupant l'ensemble des professionnels du quartier Méditerranée, dont la Coop des Arts est membre actif. Les premières réalisations collectives de ce réseau incluent notamment l'organisation de marchés de créateurs, la création d'un site internet valorisant les membres, ainsi que la mise en place d'un calendrier commun.

L'engagement de la Coop des Arts se traduit également par l'implication active de nombreux membres de la coopérative au sein du **CRAEM (Collectif Régional des Artistes En Mouvements)**. Ce collectif a notamment orchestré un événement majeur pour le secteur chorégraphique en mai 2026 à Montpellier : **les premiers États Généreux de la Danse, qui se sont tenus à l'Agora**. Cette forte mobilisation des coopérateurs témoigne de la volonté de la structure de prendre part activement aux grands chantiers de réflexion et de structuration du spectacle vivant à l'échelle régionale.

Pour l'exercice 2026-2027, la coopérative prévoit la rédaction d'une nouvelle édition du Journal de la Coop. Ce support interne, dédié aux coopérateurs et coopératrices, a pour objectif de fluidifier le partage d'informations, de valoriser les initiatives des membres et de consolider un espace d'échanges au sein de la communauté.



6. Remerciements

La Coop des Arts tient à exprimer sa profonde gratitude à l'ensemble des acteurs qui font vivre, soutiennent et rayonnent ce projet coopératif au quotidien.

Les remerciements s'adressent tout d'abord aux coopérateurs et coopératrices, aux membres de l'équipe opérationnelle ainsi qu'à l'équipe pédagogiques, dont le professionnalisme, l'engagement et la réactivité ont permis de franchir avec succès les grands jalons de cet exercice, à commencer par le renouvellement de la certification Qualiopi.

*La coopérative salue chaleureusement la **Mairie de Montpellier**, son unique partenaire financier, pour sa confiance renouvelée et son soutien précieux qui rendent possible le déploiement de ces actions.*

Enfin, des remerciements appuyés sont adressés aux partenaires culturels et aux associations du quartier et de la région. C'est grâce à cette dynamique collective et à cette confiance partagée que la Coop des Arts continue de consolider sa structure financière tout en réaffirmant, saison après saison, son ancrage au service de la création artistique et du territoire.



Conclusion

La **SCIC des Arts du Mouvement, de la Musique et de la Voix** incarne un modèle innovant de **coopération artistique** où différentes parties prenantes (artistes, pédagogue, usagers, partenaires privés) se réunissent pour développer et promouvoir des projets artistiques, d'enseignement ou de formation. Sa vocation interdisciplinaire, son modèle participatif et son engagement pour l'accès à la culture font d'elle un acteur clé de **l'économie sociale et solidaire** dans le secteur des arts vivants à Montpellier.